

ON DEMANDE QUE LES BANDES ENREGISTRÉES SOIENT  
DÉTRUITES

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Monsieur le Président, je suis heureux de l'apprendre. Le ministre pourrait-il nous assurer que toutes ces bandes enregistrées et ces transcriptions versées aux dossiers des fonctionnaires victimes de cet espionnage moralement indigne seront dûment détruites?

**L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, je crois que je peux donner pareille assurance, mais en rappelant, pour ceux qui voudraient porter plainte auprès du SCRS, par exemple, qu'il vaudrait peut-être mieux qu'ils puissent avoir accès à ces enregistrements. Je tiens à m'assurer, avant tout, que les droits des personnes concernées soient respectés à la lettre.

\* \* \*

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'IMPOSITION PAR LES ÉTATS-UNIS DE DROITS SUR DES  
PRODUITS D'ACIER CANADIENS

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Puisque les États-Unis viennent d'imposer hier soir de nouveaux droits aux producteurs sidérurgiques canadiens, dont Algoma Steel, de Sault-Sainte-Marie, plus précisément des droits de 14.2 p. 100 à l'importation par des sociétés pétrolières de produits tubulaires en acier, quelle mesure particulière le gouvernement entend-il prendre en guise de représailles contre les États-Unis, à l'égard des nouveaux droits que Algoma Steel, par exemple, devra acquitter?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, les mesures prises hier font suite à un long processus de nature quasi-judiciaire aux États-Unis. Il ne s'agit nullement d'une intervention arbitraire comme celles que la Chambre a eu l'occasion de débattre dernièrement.

L'une des sociétés en cause, Ipsco, a annoncé qu'elle allait tenter une action judiciaire. Aujourd'hui, le gouvernement s'est dit prêt à faire l'impossible pour lui venir en aide. Naturellement, cette offre s'adresse aussi aux autres fabricants d'acier qui décideraient de riposter d'une façon ou d'une autre.

L'INCIDENCE SUR L'EMPLOI

**M. Maurice Foster (Algoma):** D'après le secrétaire d'État, le gouvernement a-t-il quelque espoir à offrir aux 1,500 sidérurgistes d'Algoma qui étaient déjà menacés de licenciement au cours de l'année, avant qu'on n'impose ces droits hier soir? Le gouvernement est-il disposé à prendre des mesures concrètes afin de protéger leurs emplois?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, nous allons certes examiner les moyens dont le gouvernement canadien dispose en l'occurrence. Nous accueillerons, bien sûr, les idées d'ordre pratique que le député, les syndiqués ou les sociétés en cause pourraient nous soumettre. Je le répète, ces mesures n'ont rien d'arbitraire, elles font suite à un long processus quasi-judiciaire aux

Questions orales

États-Unis et l'affaire peut être portée en appel. Si les sociétés décident de réagir, le gouvernement canadien fera de son mieux pour les appuyer.

\* \* \*

[Français]

LES MINES

ON DEMANDE SI DES IRRÉGULARITÉS ONT ÉTÉ COMMISES PAR  
CERTAINES SOCIÉTÉS MINIÈRES EN ABITIBI

**M. Guy St-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général du Canada. Lors d'une rencontre entre des représentants de l'industrie minière et de ministres québécois et ontariens responsables des Mines, soit MM. Savoie et Fontaine, le 10 mai 1986 à Val d'Or, le ministre provincial a mentionné qu'on aimerait bien profiter de quelques cas d'abus flagrants pour mettre fin au régime d'actions accréditatives à Ottawa. Ma question est la suivante:

Est-ce que l'honorable ministre pourrait nous dire si actuellement la GRC enquête sur certaines compagnies minières au Canada qui ont peut-être commis des abus et/ou des infractions au régime d'actions accréditatives en Abitibi?

[Traduction]

**L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada):** Non, monsieur le Président. Je signale au député que l'on ne révèle pas ce genre d'informations à la Chambre des communes lorsqu'une enquête de la GRC est en cours. Si un député ou n'importe quel autre citoyen possédait des informations susceptibles d'aider la police, nous souhaiterions qu'il les communique.

\* \* \*

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LES TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL—LES AVANTAGES  
SOCIAUX PROPORTIONNELS

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Il le sait probablement, le Comité canadien d'action sur le statut de la femme a décidé durant la fin de semaine de considérer l'obtention d'avantages sociaux pour les travailleurs à temps partiel comme une de ses cinq priorités. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention de présenter un projet de loi visant à offrir aux travailleurs à temps partiel des avantages sociaux proportionnels à leur travail, surtout que la plupart sont des femmes?

**L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail):** Monsieur le Président, comme le député le sait, Travail Canada vient de terminer une nouvelle étude sur le travail à temps partiel pour combler les lacunes du rapport Wallace. Le député sait par ailleurs que le système au prorata peut être avantageux à certains égards, mais que le calcul au prorata du temps de travail serait désavantageux pour certains avantages sociaux auxquels ont déjà droit les travailleurs à temps partiel, notamment le congé de maternité et les prestations de chômage.